

## Les règles de vibration

- Immerger **rapidement** le vibreur au cœur de la masse du béton (verticalement ou sous un angle faible).
- Remonter **lentement** et régulièrement le vibreur (le trou dans le béton frais doit se refermer lors du retrait du vibreur).
- Remonter d'autant plus lentement le vibreur que le béton est plus ferme.
- Choisir des points de vibration distants de 30 et 60 cm selon le diamètre de l'aiguille.
- Ne jamais mettre en **contact direct le vibreur ni avec les armatures** (risques de ségrégation), **ni avec le coffrage** (risques de ségrégation, bullages, traces, ...).
- **Ne jamais utiliser le vibreur pour déplacer le béton** (risques de ségrégation).
- **Le choix du vibreur** est fonction de **sa puissance** (selon la nature du béton) et de **son diamètre** (selon les dimensions des ouvrages et la densité des armatures).
- Dans le cas d'armatures très rapprochées, il faut prévoir des puits de vibration permettant le passage du vibreur.
- Arrêter la vibration dès que :
  - le béton ne se tasse plus,
  - le dégagement des bulles d'air cesse,
  - la laitance commence à apparaître en surface,
  - le bruit émis par le vibreur se stabilise.

La taille des aiguilles doit être adaptée à l'épaisseur de l'ouvrage, à l'amplitude et à la fréquence des vibrations, à la granularité du béton et à l'encombrement du ferrailage.

Pour le choix du diamètre de l'aiguille vibrante on utilisera une règle simple :

**diamètre d'action (en cm) = diamètre du vibreur (en mm)**